



REPUBLIQUE FRANCAISE

ICH

Conservatoire national des arts et métiers



Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 90-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers

Vu l'arrêté du 18 avril 2013 publié au JO du 28 avril 2013 portant enregistrement de la présente certification au répertoire national des certifications professionnelles

Vu le décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 et le décret 2008-355 est regardé comme justifiant de l'aptitude professionnelle requise pour obtenir la carte professionnelle le diplôme de l'institut d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation

Vu le procès-verbal des délibérations du jury réuni le 19 février 2015

Le titre enregistré au RNCP de :

RESPONSABLE DE PROGRAMME IMMOBILIER

Niveau II - Code NSF 341

Mention Assez bien

**DIPLOME DE L'INSTITUT D'ETUDES ECONOMIQUES ET JURIDIQUES
APPLIQUEES A LA CONSTRUCTION ET A L'HABITATION - ICH**

est délivré à

Madame Agnes ODRY

née le 17/12/63 à Fort-de-France (972)

Fait à Paris, le 04/03/15

Le titulaire

Agnès ODRY

Le Président du jury

Alain BECHADE

L'Administrateur général

Olivier FARON

REPUBLIQUE FRANCAISE

ICH

Conservatoire national des arts et métiers

Ecole "Management et Société" - Département "Villes, Echanges et Territoires"

Ce titre, délivré à Madame Agnès ODRY est composé des unités d'enseignement suivantes :

Comptabilité immobilière
Contrats de vente d'immeubles
Droit de la promotion et des sociétés immobilières
Droit des baux
Financement immobilier
Fiscalité immobilière
Marchés et contrats de travaux
Responsabilité et assurance des constructeurs
Urbanisme et aménagement



REPUBLIQUE FRANCAISE

ICH

Conservatoire national des arts et métiers



Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 90-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers

Vu l'arrêté du 18 avril 2013 publié au JO du 28 avril 2013 portant enregistrement de la présente certification au répertoire national des certifications professionnelles

Vu le décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 et le décret 2008-355 est regardé comme justifiant de l'aptitude professionnelle requise pour obtenir la carte professionnelle le diplôme de l'institut d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation

Vu le procès-verbal des délibérations du jury réuni le 19 février 2015

Le titre enregistré au RNCP de:

GESTIONNAIRE IMMOBILIER

Niveau II - Code NSF 313n

Mention Bien

**DIPLOME DE L'INSTITUT D'ETUDES ECONOMIQUES ET JURIDIQUES
APPLIQUEES A LA CONSTRUCTION ET A L'HABITATION - ICH**

est délivré à

Madame Agnès ODRY

née le 17/12/63 à Fort-de-France (972)

Fait à Paris, le 04/03/15

Le titulaire

Agnès ODRY

Le Président du jury

Alain BECHADE

L'Administrateur général

Olivier FARON

REPUBLIQUE FRANCAISE

ICH

Conservatoire national des arts et métiers

Ecole "Management et Société" - Département "Villes, Echanges et Territoires"

Ce titre, délivré à Madame Agnès ODRY est composé des unités d'enseignement suivantes :

Comotabilité immobilière
Contrats de vente d'immeubles
Copropriété et administration des immeubles
Droit des baux
Financement immobilier
Fiscalité immobilière
Immobilier d'entreprise
Marchés et contrats de travaux
Responsabilité et assurance des constructeurs
Statut et déontologie des professions immobilières